



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Epinal, le 28/04/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS SINISTRES PAR LES EPISODES DE GEL

La vague de froid et le retour du gel de ces deux dernières semaines ont causé des dégâts très importants dans un grand nombre de cultures (viticulture, arboriculture, mais aussi grandes cultures comme celles de la betterave ou du colza) dans nombreuses régions. Le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture se sont récemment rendus sur le terrain afin de témoigner de la solidarité nationale envers les filières touchées.

Face à la catastrophe que vient de subir le monde agricole et viticole français, le Premier ministre a en particulier annoncé une série de mesures s'inscrivant dans un dispositif de grande ampleur estimé à près d'un milliard d'euros.

Des mesures d'urgence seront rapidement déployées : année blanche de cotisations, dégrèvements de taxes foncières sur le non bâti (TFNB) ... Ces mesures d'urgence seront suivies de mesures exceptionnelles. **L'indemnisation des arboriculteurs au titre du dispositif des calamités agricoles sera portée jusqu'à 40 % pour les pertes les plus importantes.**

Pour la filière arboricole du département des Vosges, notamment les producteurs de mirabelles et de quetsches qui ont été touchées, un point de situation est en train d'être établi par la Chambre d'agriculture en relation avec les exploitants concernés.

Enfin, le Premier ministre a rappelé la nécessité d'apporter des réponses structurelles pour renforcer durablement notre agriculture face aux aléas climatiques. Il a notamment demandé d'accélérer les travaux de réforme de l'assurance récolte et a annoncé le doublement de l'enveloppe du plan de relance dédiée à la protection contre les aléas climatiques.

En cas de question :

Contact DDT 88 : Sébastien PIERRE 06 81 83 81 70.